

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL092-20

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20201217-DEL092-20-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, J. DE LOUBENS, E. LAZZAROTTO, N. MELCHILSEN, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, et MM. E. BEVILLARD, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} CONINX Pascale (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 17 décembre 2020)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 17 décembre 2020)
M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 15 décembre 2020)
M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 15 décembre 2020)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 17 décembre 2020)
M. GUIHENEUF Mickaël (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 12 décembre 2020)
M. HADJ HASSINE Yacine (pouvoir à Anaïs TOURRE, en date du 17 décembre 2020)
M^{me} JACCOUD Gisèle (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY (épouse CUSSIGH), en date du 15 décembre 2020)
M^{me} JANSER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 17 décembre 2020)
M^{me} MALVOISIN Lola (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY (épouse CUSSIGH), en date du 17 décembre 2020)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Naziha BOUYIRI (épouse BILLIOUD), en date du 13 décembre 2020)
M^{me} PRUNIER Sandrine (pouvoir à Naziha BOUYIRI (épouse BILLIOUD), en date du 17 décembre 2020)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 11 décembre 2020)

Madame Isabelle BEREZIAT et Monsieur Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Location d'une licence IV à la SARL « le château des arènes » - remise gracieuse de loyers.

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Très affecté par les obligations de fermeture liées à la crise sanitaire, l'établissement "le château des arènes", qui emploie 8 personnes, doit faire face à d'importantes difficultés économiques qui menacent la pérennité de ses activités.

Contraint de solliciter un soutien exceptionnel de la part des collectivités locales, il a demandé à la ville de Gières de lui faire bénéficier d'une remise gracieuse des loyers acquittés pour la mise à disposition, dans le cadre d'un bail commercial, d'une licence de débit de boissons (licence IV).

Cette remise gracieuse porterait sur les loyers versés, ou à verser, au titre de l'année 2020 soit un montant total de 600 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- d'accorder la remise gracieuse sollicitée,
- d'approuver les opérations comptables (annulation de recettes) qu'elle suppose.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 décembre 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.